

La police en pleine mutation

Par Julien Lambert

PRM | NOUVELLES INFRASTRUCTURES

La Police Région Morges vit un véritable tournant. La construction à l'avenue des Pâquis d'un nouvel Hôtel de police pour la fin de l'année 2017 permettra de disposer d'un outil de travail en conformité avec la loi actuelle.

On parle beaucoup de Morges Gare-Sud, mais le déménagement de la police n'est pas anodin dans le paysage morgien. Et il répond à une réelle obligation. «L'Hôtel de police actuel ne respecte pas les normes imposées par la législation et les exigences cantonales, explique Daniel Buache, président du comité de direction de la Police Région Morges (PRM) et municipal. Et mettre ces locaux en conformité serait impossible. Nous avons donc dû nous projeter ailleurs.»

Car la PRM dispose actuellement d'une accréditation provisoire de l'Etat de Vaud. Ce dernier fixe les obligations qui incombent aux polices intercommunales dans le cadre de la loi sur l'organisation policière vaudoise. «Nous remplissons tous les critères nécessaires



Le nouvel Hôtel de police prévu à l'avenue des Pâquis (ici une image de synthèse du projet) permettra à la Police Région Morges de disposer d'infrastructures en conformité avec la loi en vigueur. DR

pour une accréditation définitive en termes d'effectifs, d'organisation ou de compétences, explique le capitaine de la PRM Martin de Mural. Mais il y a un point sur lequel le bât blesse: les infrastructures.»

Cinq points à revoir

L'Hôtel de police actuel n'est plus en conformité pour plusieurs raisons principales. Tout d'abord, le nombre de locaux de rétention est insuffisant. «Qui plus est, ils ne répondent pas aux normes puisqu'ils sont trop exigus et ne disposent pas de détecteur incendie», ajoute Martin de Mural.

Concernant la sécurité des collaborateurs, la situation n'est pas

convenable. «On rentre dans ce bâtiment sans aucune résistance, constate Daniel Buache. Il n'existe pas un contrôle d'accès digne de ce nom et la réception ne dispose pas d'un vitrage sécurisé.» Les locaux actuels ne garantissent pas non plus la confidentialité aux usagers. Il n'existe en effet qu'une seule et unique entrée utilisée tant pour les détenus que les personnes qui viennent déposer une plainte ou demander conseil. On peut ainsi croiser une connaissance tout en étant interpellé et menotté pour un délit. Avec deux accès séparés à l'avenir dont un au sous-sol pour les prévenus, le problème sera résolu.

Enfin, il n'existe aucun accès pour les personnes à mobilité réduite. «En raison des escaliers, nous devons prendre les plaintes dans le couloir... Ce n'est pas acceptable et indigne d'un service public», juge le capitaine de la PRM.

En deux temps

Pour résoudre ce problème et se mettre en conformité, le comité de direction de la PRM a procédé en deux temps. «Nous avons tout d'abord fait l'inventaire des locaux pour connaître les volumes nécessaires à l'avenir, explique Daniel Buache. Ensuite, nous avons analysé les différentes variantes possibles à Morges et re-

tenu le site à l'avenue des Pâquis. Nous sommes partis sur une nouvelle construction car les locaux disponibles n'avaient pas la surface nécessaire.»

Pour l'heure, la Police Région Morges dispose d'environ 1550 m² de surfaces brutes. Dans le nouvel Hôtel de police, ce chiffre sera augmenté à 1900 m², avec l'avantage de regrouper l'ensemble des forces sous le même toit.

Loyer en hausse

Dans ses nouveaux locaux, la PRM sera locataire, comme c'est déjà le cas actuellement. «Nous nous sommes engagés sur un bail à 20 ans avec le constructeur, explique Daniel Buache. Du coup, les six premiers mois nous sont offerts.» Reste que la différence par rapport à maintenant est importante. Il faut dire que la PRM est locataire auprès de la commune de Morges. «Et en plus du loyer de 561 780 fr. par an, nous allons devoir investir dans des équipements liés à l'activité spécifique de la police», note Martin de Mural. Au final, le loyer devrait atteindre les 870 000 fr., soit une hausse de 473 818 fr. par rapport à aujourd'hui.

Quant au déménagement, il dépendra de l'octroi du permis de construire. Actuellement, la ville de Morges traite une opposition. «Si cette dernière est levée et qu'il n'y a pas de retard, on peut prévoir une entrée dans nos nouveaux locaux pour fin 2017 ou début 2018.»

Ces installations devraient être suivies d'une présence à la gare dans le cadre du projet Morges Gare-Sud. Une antenne de 100 m² y est en effet prévue pour offrir un service de proximité à la population et disposer d'une visibilité dans un lieu très fréquenté.



Daniel Buache
Municipal et président du comité de direction de la PRM

Projet conduit sereinement

Depuis sa création, la PRM n'a pas cessé d'évoluer, que ce soit dans la qualité des services à la population, dans l'organisation ou dans ses effectifs. Afin d'obtenir l'accréditation définitive, il est maintenant temps de franchir la dernière exigence qui concerne les infrastructures.

Si le déménagement dans le nouvel Hôtel de police découle des impératifs relatifs aux conditions fixées en vue de l'accréditation définitive, les Autorités, tant législatives qu'exécutives, ont la ferme conviction que le futur bâtiment, siège de notre police, pour des raisons d'efficacité, doit se situer en ville de Morges.

Très sensible à l'aspect financier, le Comité de direction a analysé l'importance de l'augmentation du loyer, en tenant compte de l'évolution de la population. C'est ainsi que cette nouvelle charge sera absorbée, à terme, par l'évolution démographique, le coût par habitant sera ainsi préservé.

Je forme ici tous mes vœux de remerciements pour les partenaires et les collaborateurs, qui se sont engagés pour ce projet, ainsi que pour le soutien unanime du Conseil intercommunal.

Une réorganisation pour être plus efficace

STRUCTURE

En parallèle du nouvel Hôtel de police et dans un souci de cohérence, l'organisation de la structure a été revue.

Qui dit nouvel outil de travail dit également organisation appropriée. «Nous avons mené les deux réflexions en parallèle au nouvel Hôtel de police pour qu'il soit cohérent avec la nouvelle structure qui va être mise en place», explique Martin de Mural. Le but: optimiser les fonctionnalités. «Les services qui interagissent doivent pouvoir le faire de manière intelligente et donc se retrouver dans le même secteur», reprend le capitaine. La réorganisation s'imbriquera donc parfaitement dans les nouvelles installations de la PRM.

La réflexion a eu lieu sur trois axes. «Nous avons tout d'abord fait une analyse du fonctionnement actuel. Nous avons constaté que certaines tâches avaient été prioritaires par rapport à d'autres et qu'il nous manquait du personnel



Le commandant de Police Région Morges Philippe Desarzens et le capitaine Martin de Mural. Lambert

au niveau des cadres, livre Martin de Mural. Notre mode de fonctionnement ne nous permettait pas d'être dans du prévisionnel et de la planification. Nous n'étions que capables de répondre aux sollicitations, sans conduite proactive.» Impossible dès lors d'anticiper les défis à venir.

La PRM a également fait auditer ses services administratifs. Les propositions d'amélioration ont été prises en compte dans le cadre

de cette réorganisation. Tout comme les résultats du séminaire mis en place avec le personnel concernant la circulation des liens entre les employés eux-mêmes et les relations avec la hiérarchie.

Quels changements?

Ces réflexions ont mené à une nouvelle organisation qui sera effective au 1^{er} janvier 2016. Mais la PRM est déjà en phase de transition, même si les locaux actuels ne

sont pas idéaux pour mettre en place la nouvelle structure.

Concrètement, la PRM a décidé de regrouper toutes les forces opérationnelles sous une conduite unique. Jusque-là, certaines fonctions – assistants de sécurité publique et unité radar par exemple – étaient affiliées au service administratif. Un nouveau poste a donc été créé pour chapeauter l'ensemble de l'opérationnel. «Cela permettra d'avoir des synergies plus facilement», explique Martin de Mural. On pourra par exemple effectuer des contrôles de vitesse aux abords des écoles tout en ayant une présence policière pour sensibiliser les parents.»

Tout le travail de secrétariat sera quant à lui rattaché à la direction puisqu'il fournit des prestations transversales. Les services généraux seront eux plus techniques. On y retrouvera notamment la police du commerce, la signalisation et l'intendance.

Enfin, les deux réceptions actuelles n'en formeront plus qu'une. «Cela évitera de renvoyer les gens d'un bâtiment à l'autre comme c'est le cas à présent», se réjouit Martin de Mural. J.L.

Des requêtes légitimes

A L'ÉTUDE

La PRM planche sur une nouvelle convention collective de travail adaptée à la profession.

«Lors de la création de la Police Région Morges (PRM) en 2012, les employés avaient pas mal de revendications relatives au travail de nuit, aux horaires spécifiques ou des questions au sujet des grades et des promotions, rappelle le capitaine Martin de Mural. Ces requêtes étaient légitimes. Mais pour ne pas freiner le projet, on leur avait demandé de se constituer en association pour traiter de toutes ces questions plus tard.»

Le transfert du personnel de la commune de Morges à la PRM n'a en effet pas coïncidé dans l'immédiat avec une nouvelle convention collective de travail, plus adaptée à la profession. «En révisant cette CCT, nous voulons reconnaître la pénibilité du travail et faire en sorte que les classes de salaires soient en adéquation avec ce qui se

fait ailleurs dans le canton, explique Martin de Mural. Ces éléments tiennent à cœur du comité de direction.»

Et le travail a débuté. Les employés ont fait connaître leurs souhaits au comité de direction. «Désormais, nous devons les analyser pour adapter cette nouvelle CCT», reprend Daniel Buache. D'ici à la fin de l'année, nous apporterons des réponses aux différentes attentes du personnel.» L'objectif est d'arriver à un accord entre les deux parties pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2017.

Exemples concrets

Mais quelles sont les spécificités de la profession? «Prenez une femme enceinte, explique Daniel Buache. Dès le 3^e mois, elle pourra travailler à l'intérieur pour éviter d'être exposée à des risques. Cet aspect est particulier à la fonction policière et désormais il sera reconnu.»

Autre sujet: l'appui de l'employeur à un policier qui fait l'objet d'une plainte pénale. Doit-il être soutenu durant la procédure? Une question qui trouvera réponse dans la nouvelle convention. J.L.